
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE



FICHE

Sur les nouvelles modalités de confinement du Grand Libreville

<u>Grand Libreville</u>: les communes de Libreville, Owendo, Akanda, Ntoum et la Pointe Denis.

MESURES	NOUVELLES DISPOSITIONS	APPLICABILITE	
1- Confinement du Grand Libreville	- Atténuation du confinement du Grand Libreville (Confinement partiel et géographique) - Couvre-feu de 18h à 6 heures du Matin.	 Circulation à l'intérieur du Grand Libreville Interdiction de circulation entre Libreville et l'Intérieur du pays, sauf approvisionnement et cas de détresse (deuil, évacuation sanitaire) Port obligatoire et systématique du masque dans tous les lieux publics Respect strict de la distanciation sociale et des autres mesures barrières Levée de Check Points entre 6h et 17h59 Présence permanente des Forces de Défense et de Sécurité 	
2- Confinement partiel à l'intérieur du pays	- Couvre-feu de 18h à 6 heures du matin - Autorisation de circulations interprovinciales pour les véhicules d'approvisionnement en produits vivriers, pétroliers et gaziers, sur la base d'un laissez-passer délivré par les Gouverneurs de Province.	 Port obligatoire et systématique du masque dans tous les lieux publics Respect strict de la distanciation sociale et des autres mesures barrières Levée de Check Points entre 6h et 17h59 Présence permanente des Forces de Défense et de Sécurité Réouverture progressive sous condition de certains commerces non alimentaires 	
3- Les marchés	- Maintien de l'ouverture des marchés et des commerces d'alimentation		

	Ouverture des surfaces commerciales 6h à 16 heures Ouverture des commerces d'alimentation de 6h à 16 heures	 Respect strict de la distanciation sociale et des autres mesures barrières et marquages au sol Port obligatoire et systématique des masques dans les commerces et les marchés; Gels hydro alcooliques à disposition dans les espaces commerciaux et les marchés 	
4- Autres activités reconnues (Salons de coiffure, Pressings, Garages, Magasins pièces détachées et entretien automobile, vulcanisateurs)	- Réouverture progressive	 Respect strict de la distanciation sociale et des autres mesures barrières et marquages au sol Réduction du personnel et du nombre de clients; Port obligatoire et systématique des masques dans ces services Gels hydro alcooliques à disposition ces espaces 	
 ✓ Hôtels-Bars-Restaurants-Débits de boisson et boites de nuit 	- Non autorisés	- Ces établissements restent fermés jusqu'à nouvel ordre	
✓ Lieux de culte, cinéma, salles de spectacle, salles de jeux et musées		- Ces établissements restent fermés jusqu'à nouvel ordre	
✓ Manifestations politiques, sportives, culturelles, religieuses, syndicales, conférences nationales et internationale	- Non autorisés	- Toutes les manifestations indiquées sont annulées ou reportées jusqu'à nouvel ordre	
✓ Rassemblements de plus de 10 personnes	- Non autorisés	- Tous les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits jusqu'à nouvel ordre	
✓ Cérémonies de mariages, les anniversaires, réunions de prière, réunions de famille, veillées mortuaires, cérémonies traditionnelles	- Non autorisés	- Dans le cas des cérémonies restreintes et autorisées, les mesures barrières et de distanciation sociales doivent être respectées et le port des masques reste obligatoire	
✓ Sports collectifs	- Non autorisés	 La pratique du sport collectif est Interdite; seul le sport individuel en plein air est autorisé. Avec le port obligatoire du masque et le respect des mesures barrières. 	
5- Les inhumations	- Les inhumations se font selon le protocole édicté par l'Organisation Mondial de la Santé	- Confère arrêté conjoint Min. Intérieur / Min. Santé	